



Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées
En régions

Bienvenue à toutes et tous





Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées
En région

Le CCRPA qu'est ce que c'est?

- un collectif géré au niveau national par l'Armée du Salut
- piloté par FNARS en région Centre
- financé par la Direction Générale de la Cohésion Sociale
- ouvert à: personnes accueillies / accompagnées, salariés/bénévoles des associations, institutions, représentants des fédérations, les administrations, les services de l'Etat...



Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées
En région

Pourquoi ?

- permettre aux personnes accueillies et accompagnées d'être citoyens, de **participer à l'élaboration , la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques**
- faire de la participation **un outil** de lutte contre l'exclusion
- **co-construire** ensemble à partir des expertises et expériences de chacun



Le Conseil Consultatif des Personnes Accueillies / Accompagnées En région

Comment ?

- Des **lieux** organisés pour faciliter la prise de parole: un espace, des petites tables pouvant accueillir une dizaine de personnes maximum, des **méthodes** d'animation adaptées et variées ...
- Un principe: **La parole de l'un vaut la parole de l'autre**
- Echanges à **partir des expertises** tirées de l'expérience des personnes accompagnées , des travailleurs sociaux, institutionnels, élus...



Le Conseil Consultatif des Personnes Accueillies / Accompagnées En région

Comment ?

- Un accès à l'**information** pour tous: veiller à ce que chacun ait une information suffisante du sujet traité, (présentation lors de la rencontre d'éléments d'informations sur le sujet abordé par le CCRPA...)
- Un accueil **convivial** (dire bonjour, avoir des boissons à disposition..) et respectant le rythme de chacun (prévoir des pauses!...)
- Utiliser un **langage** compréhensible par tous
- Des **représentants élus** pour représenter plus facilement le collectif dans d' autres instances, préparer les réunions de CCRPA
....



Le Conseil Consultatif des Personnes Accueillies / Accompagnées En région

Avec qui?

- Un groupe composé au
 - 2/3 de personnes accueillies
 - 1/3 de salariés/bénévoles des associations, institutions, représentants des fédérations, les administrations, les services de l'Etat...

- Des échanges à partir des expertises tirées de l'expérience soit des personnes accompagnées soit des travailleurs sociaux, élus ...



Le Conseil Consultatif des Personnes Accueillies / Accompagnées En région

Ses actions

- Les préconisations du CCRPA sont transmises aux services de l'Etat et permettent aux délégués d'en être les portes paroles lors de diverses sollicitations.
- Des petits groupes de participants (les délégués et l'animateur CCRPA) se réunissent et préparent collectivement les différentes interventions.
- Quelques thèmes abordés lors des rencontres: le référent personnel, le SIAO, la santé, l'accès aux droits dans les centre d'hébergement, la sortie de l'hiver, la culture, le travail social...



Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées

En région

Organisation des CCRPA

Quelles articulations avec le
national et entre les régions ?



Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées
En région

- **La Charte :**
- Déclinaison des valeurs communes portées par les CCRPA
- L'engagement de la FADS et des porteurs régionaux. Chaque région signe cette charte avec la FADS.



Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées

En région

Le financement:

Une convention nationale signée entre la FADS et la DGCS. Les termes de la convention sont rédigés par la FNARS, l'UNIOPSS et la FADS et proposés à la DGCS après un retour des régions.

Montant 2013:

250 000 euros + le reliquat 2011-2012 (122 888 euros)





Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées

En région



Les objectifs du CCRPA

Favoriser l'accès à l'information,
l'acquisition de connaissances et le
développement /renforcement de
l'expertise des personnes
concernées par les situations de
pauvreté à l'égard des politiques
publiques


Permettre l'implication des personnes
concernées par les situations de
pauvreté, dans l'ensemble des instances
où la participation des personnes est
notamment prévue par des textes
réglementaires.

Faire évoluer les
représentations des
uns et des autres.



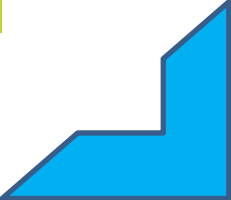
Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées
En région

Actions du CCRPA



Impulser, dynamiser, animer des temps d'échanges et d'élaboration de paroles collectives en région, de manière durable et dans la co-construction.

Permettre le suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques, dans un cadre de travail clair et accepté par tous.





Les règles de vie du CCPA

1. On fonctionne sur un système **d'entrée/sortie permanente** : on vient une seule fois, ou plusieurs fois, de manière continue ou discontinue. C'est à la carte !

2. **La parole de l'un vaut la parole de l'autre**

3. On parle à partir de son **expérience**, quelle que soit la situation personnelle ou professionnelle dans laquelle on se trouve

4. On parle en **son nom**, pas au nom de la structure dans laquelle on travaille / on est accueilli(e).

6. On se **respecte** les uns les autres, on ne coupe pas la parole

5. Quand on ne comprend pas, on n'hésite pas à demander à se faire **expliquer** de nouveau !

7. On **valide ensemble** le travail effectué

8. **Les pauses** sont prévues, ne pas oublier de les rappeler aux animatrices(teurs) !

9. Quand on **s'engage** dans un groupe de travail, on le fait sérieusement!

10. On **porte ensemble** le CCPA, on le co-construit